



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PV 237 CD 17

PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE DU MARDI 28 JANVIER 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUASSE.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

1. Démission

Le Président informe les membres du bureau du Comité de Direction de la démission de Monsieur Bernard TURPIN :

- Membre et Vice-Président de la Commission de Discipline,
- Membre de la Commission Technique, Président du Football en milieu scolaire.

Le Président et les membres du bureau le remercient pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football.

2. Nomination

❖ Suite à la démission de Monsieur Éric FRÉMION, responsable en Co-Présidence avec Monsieur Arnaud SAUVAGE du pôle sportif et membre de certains départements de cette commission, le Président du District de l'Yonne propose la nomination de Monsieur Jean MOUREY.

Le bureau valide à la majorité cette proposition.

❖ Suite à la démission de Monsieur Bernard TURPIN, le Président de la commission de discipline propose aux membres du bureau du District de l'Yonne de Football, la nomination de Monsieur Arnaud SAUVAGE à la vice-présidence de ladite commission.

Le bureau valide à la majorité cette proposition.

3. Amende

Lors du dernier CD en date du 19 décembre 2019, les membres avaient décidé de sursoir en l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34) de 35 €, pour certains clubs, concernant la demande de notification des éducateurs sur Footclub/site du district et de se mettre en conformité pour le 15 janvier 2020.

Après vérification, les membres du bureau du Comité de Direction, sanctionnent les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34) :

CLUB	CATÉGORIE	NON RENSEIGNÉE SITE DISTRICT	RENSEIGNÉE FOOTCLUBS (partie éduc. et non partie membres)	AMENDE
Auxerre Aigles	Responsable seniors	X	X	35 €
Bléneau	Responsable animation (ou jeunes)	X	X	35 €
Flogny La Chapelle	Responsable jeunes	X	X	35 €
St Martin du Tertre	Responsable foot animation (ou jeunes)	X	X	35 €
Soucy-Thoriny	Responsable foot animation (ou jeunes) / seniors	X	NON	35 €
FC Florentinois	Responsable seniors	X	X	35 €

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET